



Bobo-Dioulasso, le 06 JAN 2021

N°2022 _____ /MESRI/SG/UNB/P

000001

Le Président

A

Messieurs :

- Les Vice-Présidents
- Les Chargés de missions
- Les Directeurs d'établissement
- Les Directeurs centraux et rattachés

Objet : Titularisation des nouveaux agents

Pièce jointe : - Lettre N°2021-00000401/MESRSI/SG/DRH

Par la présente, j'invite tous les agents intégrés dans la Fonction publique depuis 2018 aptes à être titularisés et qui n'ont pas encore déposé leurs dossiers de titularisation dans leurs emplois respectifs, à les faire parvenir au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines au plus tard le vendredi 14 janvier 2022.

Par ailleurs, les demandes doivent être revêtues d'un timbre fiscal de 200f et doivent contenir les pièces suivantes :

- une copie légalisée de l'attestation du SND ou du certificat de dispense du SND ;
- une copie de l'arrêté d'intégration de l'agent ;
- une copie originale du rapport de fin de stage probatoire ;
- une copie du certificat de prise de service.

NB : Les assistants et les attachés de recherche ne sont pas concernés par la présente.

Ampliations :

- Présidence ATCR
- SG

Pour le Président et P/D, le
Secrétaire général



Sibiri SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques